



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, 24 avril 2008
CLPBruxelles/PB/MDM/ak - D(2008) 13

NOTE A L'ATTENTION DE M. SIM KALLAS
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Concerne : Avis du CLP sur le rapport PROLOG concernant le service médical

Tout d'abord, le CLP regrette que ce rapport n'ait pas été disponible dans les deux langues de travail de la Représentation du Personnel, malgré plusieurs demandes en ce sens à l'administration.

Le CLP constate que la politique de bien-être et de santé au travail à la Commission manque de visibilité : elle est éclatée entre différentes Directions générales, offices, sites et services qui ne communiquent pas entre eux, ce qui nuit à l'efficacité et au bon fonctionnement des services concernés, tout en étant préjudiciable à l'ensemble des collègues, ainsi qu'à l'institution elle-même.

C'est pourquoi, le CLP propose de regrouper l'ensemble de cette politique dans une direction générale facilement identifiable et indépendante de la DG ADMIN.

D'autre part, le CLP est opposé à la liaison des banques de données SERMED, SYSPER II et de la banque de donnée centrale des congés et absences.

En outre, le CLP est tout à fait opposé à la perte de la notion d'extra-territorialité pour les services médicaux de la Commission.

Le CLP demande instamment que le service médical de la Commission reste le responsable et l'interlocuteur principal du personnel en délégation.

Le CLP demande également le maintien des laboratoires au sein de la Commission.

Il va de soi que le CLP est contraire à toute forme d'externalisation, notamment par le recours exagéré à du personnel précaire de droit national.

L'avis du CLP devrait être pris en considération dans la mise en place de la politique de bien-être de ses employés ainsi que dans la réorganisation des services médicaux.

Le CLP devrait recevoir les statistiques utilisées par le consultant externe dans son évaluation et devrait être informé de la suite donnée à cette évaluation, notamment des

mesures qui ont été identifiées, de celles qui ont déjà été mises en place et de celles à prévoir avec une indication du calendrier d'application.

Le CLP via le CHST doit être associé à l'analyse sur les effets de l'application de ces mesures sur le personnel, notamment pour celles qui relèvent du traitement et de la gestion des données médicales.

Il demande que la DG ADMIN organise une réunion d'information avec la plénière du CLP pour avoir un échange constructif avec les Représentants du Personnel sur la politique du bien-être et la réorganisation des services médicaux.

Enfin, le CLP s'insurge contre les velléités de réduction budgétaires pour la période 2007-2013 déjà dénoncées par le rapport PROLOG.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Blanc', written over a horizontal line.

Jean-Louis Blanc

Président

CC : Catherine Day (Secrétaire Générale), Claude Chêne (Directeur général DG ADMIN)